



RÉTABLISSMENT  
DES ACV CANADA®

# Merci à nos donateurs!

Rétablissement des ACV Canada® aimerait remercier tous ceux et celles qui ont appuyé ce programme, qui est entièrement financé par des donateurs. Nous comptons sur l'aide et la générosité des entreprises, les subventions des fondations et les dons de particuliers pour produire ce bulletin de nouvelles, nos fiches d'information et les trousseaux de renseignements sur le rétablissement après un ACV, et pour aider les groupes d'entraide partout au pays.

Nous vous remercions encore une fois pour votre soutien.

## Saviez-vous que... ?

### Dons de valeurs mobilières cotées en bourse et de fonds mutuels

Le budget fédéral de 2006 contenait un nouvel incitatif fiscal lié aux dons de valeurs mobilières cotées en bourse et de fonds mutuels. Vous pouvez faire don de ces valeurs à la Marche des dix sous et ainsi éliminer l'impôt sur les gains en capital, qui équivaut habituellement à 50 % de ces gains. En les versant directement à la Marche des dix sous, vous réduisez vos impôts tout en faisant une contribution significative.

Un reçu pour fins d'impôt sera émis à la juste valeur marchande de la valeur mobilière à la date du transfert. Le don ne sera pas admissible à l'exemption d'impôt sur les gains en capital si les valeurs mobilières sont vendues et si l'argent ainsi obtenu est versé à un organisme de bienfaisance.

Si vous songez à transférer des biens à valeur accrue, vous devriez consulter un fiscaliste ou votre courtier. Nous vous recommandons fortement de chercher à obtenir des conseils professionnels afin de s'assurer que vos objectifs financiers sont pris en compte, que votre situation fiscale est examinée et que votre don est adapté à vos circonstances.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Margaret Purcell par courriel à [mpurcell@marchofdimes.ca](mailto:mpurcell@marchofdimes.ca) ou par téléphone, sans frais, au 1-800-263-3463 ou au 416-425-3463, poste 7342.

## Votre don à Rétablissement des ACV Canada® nous aidera à continuer à fournir de l'information et du soutien.

Voici mon don déductible d'impôts à Rétablissement des ACV Canada® :

250 \$       100 \$       50 \$       25 \$

Je préfère donner \_\_\_\_\_ \$

Je préfère faire un don mensuel de  5 \$  10 \$ ou  Autre \_\_\_\_\_ \$

Veuillez me facturer  le 15 ou  le 30 de chaque mois.

Si vous voulez modifier ou annuler votre entente mensuelle, veuillez composer le 1-800-263-3463, poste 7383.

Mon chèque est ci-joint

**OU**

Veuillez débiter ma carte  VISA  MasterCard  American Express

N° de la carte : \_\_\_\_\_

Date d'expiration (mm/aa) : \_\_\_\_\_

Titulaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Je comprends que la Marche des dix sous du Canada peut faire mention de mon don dans son rapport annuel, sur son site Web ou dans ses bulletins de nouvelles.

Je préfère que mon don ne soit pas mentionné

Des reçus pour fins d'impôt seront émis pour les dons de 10 \$ et plus.



RÉTABLISSMENT  
DES ACV CANADA®



Prière de retourner le formulaire, accompagné de votre don à :

**Rétablissement des ACV Canada®**,  
un programme de la Marche des dix sous du Canada  
10, boul. Overlea  
Toronto (Ontario) M4H 1A4

N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance (BN) 87958 5214 RR0001

